

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU  
JEUDI 6 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Délibération N° 2022-061

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi six octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

Présents :

Patrick FARCY, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCELLIER, Beatriz LAPORTE-GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Daniel CASCARINO, Robert HABIAC, Aurélie GAUTHIER, Sébastien MONS, Chakia VOLKART, Hervé MANFRINI, Annie BROSSARD, Carolina TAVARES, Marline GASSE.

Absents excusés :

René-Jean CULLIER DE LABADIE donne pouvoir à Patrick FARCY,  
Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Sébastien MONS,  
Frédérique STRAZEL donne pouvoir à Stéphane RABANY,  
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Dominique CARON,  
Priscilla FERNANDO donne pouvoir à Didier FABRE,  
Virginie COPPIN donne pouvoir à Catherine ARDIOT,  
Lydie MESSAD donne pouvoir à Carolina TAVARES,  
Vincent HIRON donne pouvoir à Marline GASSE  
Lasaad DAMMAK.

Absents non excusés :

Pedro GRACIA

Secrétaire de séance : Catherine ARDIOT

**Objet : VŒU SOLLICITANT LE GOUVERNEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'URGENCE CONTRE L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Considérant que les collectivités territoriales constituent un pilier de notre République et du vivre ensemble en France à travers des politiques publiques qu'elles mènent en faveur de la population,

Considérant que de nombreuses réformes ont entraîné la diminution des recettes des collectivités territoriales et leur perte d'autonomie financière et fiscales ces 15 dernières années (réforme de la taxe professionnelle, réduction générale des politiques publiques, réduction de la dotation globale de fonctionnement, pacte de Cahors, contribution au FPIC - Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes, etc...),

Considérant l'explosion des prix de l'énergie, notamment le gaz dont le coût serait multiplié par 5 voire 7, qui frappe actuellement les collectivités territoriales,

Considérant que les investissements réalisés et le plan de sobriété mis en œuvre pour réduire les dépenses énergétiques risquent de ne pas compenser l'augmentation actuelle des prix,

Considérant les conséquences désastreuses qu'aurait la fermeture d'équipements publics essentiels,

Considérant les prévisions budgétaires de nombreuses communes et intercommunalités qui prévoient que cette augmentation des coûts de l'énergie aura pour effet de faire disparaître leur épargne brute, menaçant leur capacité à investir pour l'avenir et à emprunter,

Considérant la mobilisation des élus en cours visant à faire adopter par le Gouvernement un plan d'urgence en faveur des collectivités territoriales concernant le prix de l'énergie,

**Sur proposition de Monsieur Le Maire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**Article unique :** Sollicite du Gouvernement :

- Une intervention sur le prix du gaz à la baisse au niveau européen ;
- Le relèvement du plafond de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) ;
- Le rétablissement des tarifs règlementés de l'énergie pour toutes les collectivités ;
- La prise en compte des abonnements gaz et électricité dans le champ des dépenses éligibles au FCTVA.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits,  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire,  
Patrick FARCY

